DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2014

Délibération n° D-2014-288

Conseillers en exercice : 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal : le 17/06/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 30/06/2014

Subventions de fonctionnement - Organismes oeuvrant dans le domaine du handicap

Président:

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2014

Délibération n° D-2014-288

Direction Animation de la Cité

Subventions de fonctionnement - Organismes oeuvrant dans le domaine du handicap

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à des organismes oeuvrant dans le domaine du handicap ci-dessous nommés :

- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'Association des Paralysés de France pour le suivi et l'accompagnement des personnes handicapées dans la vie quotidienne. : 2 500 €.
- Le Groupement PEP / APAJH des Deux-Sèvres pour l'accompagnement d'enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire, accompagnement réalisé par des auxiliaires de vie scolaire : 4 900 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

| Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Association des Paralysés de France | 2 500 € |
|---|---------|
| Le Groupement PEP / APAJH des Deux-Sèvres | 4 900 € |

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux organismes concernés les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 44

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 1

 Excusé :
 0

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale, n'ayant participé ni au débat ni au vote.

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE